

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 27 novembre 2020

N° 2020 - 64

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Date de la convocation

le 23/10/2020

Date d'affichage

le 23/10/2020

Objet de la délibération 2020-64

Avenant n° 1 au marché de réfection de
voirie à Lonnac

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture

le 01 DEC. 2020

et publication ou notification

du 01 DEC. 2020

L'an deux mil vingt et le 27 novembre à vingt heures quinze, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Présents : Messieurs BARRET Denis, BERAUD Jean-Yves, BOYER Joseph, COSME Vincent, GUILHOT Stéphane, JACQUES Cyrille, MAZOYER Gérard, METHON Rodolphe, Mesdames CHACORNAC Emmanuelle, DELMAS Marie-Claude, DURAND Claudine, FELGINES Florence, FOURNET-FAYARD Marjolaine, GIRAUD Corinne.

Excusée : Madame BLANC Sandrine qui a donné procuration à METHON Rodolphe.

Monsieur MAZOYER Gérard a été désigné secrétaire de séance.

Par délibération 2019-37 du 30 août 2019, le conseil municipal autorisait la signature d'un marché de travaux concernant la réfection de voirie à Lonnac, d'un montant de 41 997,60,00 € hors taxe, soit 50 397,12 TTC, avec l'entreprise BROC.

En cours d'exécution du chantier, il s'avère indispensable d'effectuer quelques modifications par rapport aux travaux prévus initialement au marché. En effet la largeur de voirie est augmentée afin d'obtenir des travaux de qualité et pérennes. Ces modifications se traduisent par un surcoût de 11 142,80 € hors taxe soit 13 371,36 € TTC.

Il convient donc d'établir un projet d'avenant au marché initial pour prendre en compte l'ensemble des modifications.

Le projet d'avenant est joint en annexe.

Le montant initial du marché est porté à 53 140,40 € HT soit 63 768,48 TTC €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 du marché de travaux « réfection de la voirie à Lonnac » d'un montant de 11 142,80 € hors taxe soit 13 371,36 € TTC.

Fait et délibéré, le 27 novembre 2020,
Au registre sont les signatures pour copie conforme

Le Maire
BERAUD Jean-Yves



AR PREFECTURE

043-214302333-20201127-2020_64-DE
Reçu le 01/12/2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

AR PREFECTURE

043-214302333-20201127-2020_64-DE
Regu le 01/12/2020